DOLBEAU Rémi

10 avril 2022, reprise de fonctions d'un huissier de justice salarié

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 9 mars 2022, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai d'un mois à compter de cette date,

M. Rémi DOLBEAU, anciennement huissier de justice salarié au sein de l'office d'huissier de justice dont est titulaire la société par actions simplifiée « SINEQUAE » à la résidence d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), a repris ses fonctions en qualité d'huissier de justice salarié au sein de l'office d'huissier de justice dont est titulaire la société civile professionnelle « L.P.F. et Associés » à la résidence de Paris (3e arrondissement).

Prestation de serment requise.

Huissier de justice salarié concerné :
Rémi DOLBEAU

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)